

# SIGNALE TON FRELON

**Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?**



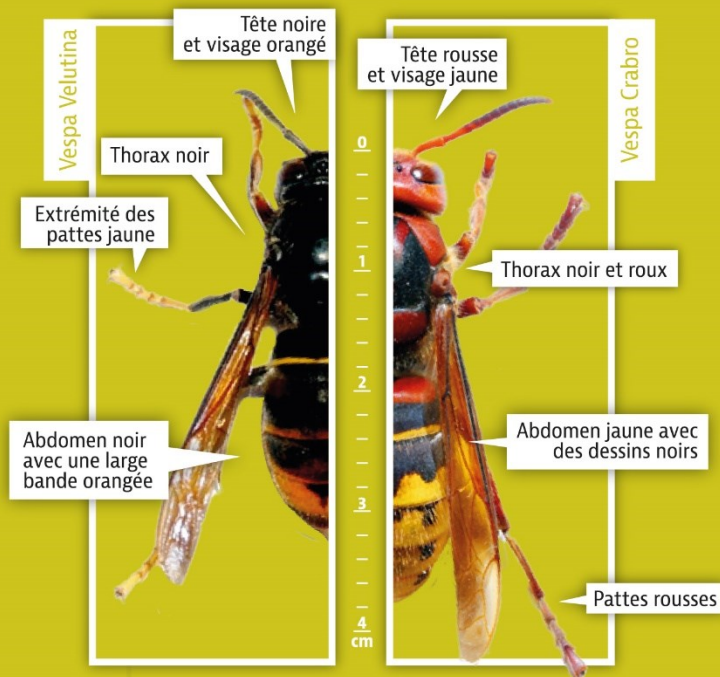
Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site :

**[www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)**



**Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et SIGNALEZ SA PRÉSENCE !**

## Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?



Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

# FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité<sup>1</sup> et la santé des abeilles<sup>2</sup>.

## Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS<sup>3</sup>, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

## Comment signaler un individu ou un nid ?

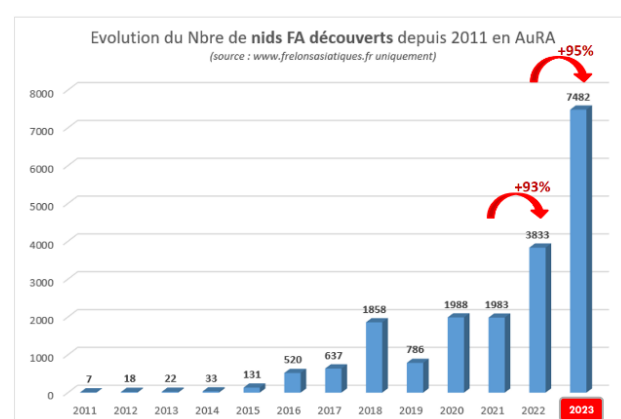
Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : [frelonsasiatiques.fr](https://frelonsasiatiques.fr)

## 2023 : Des indicateurs à la hausse

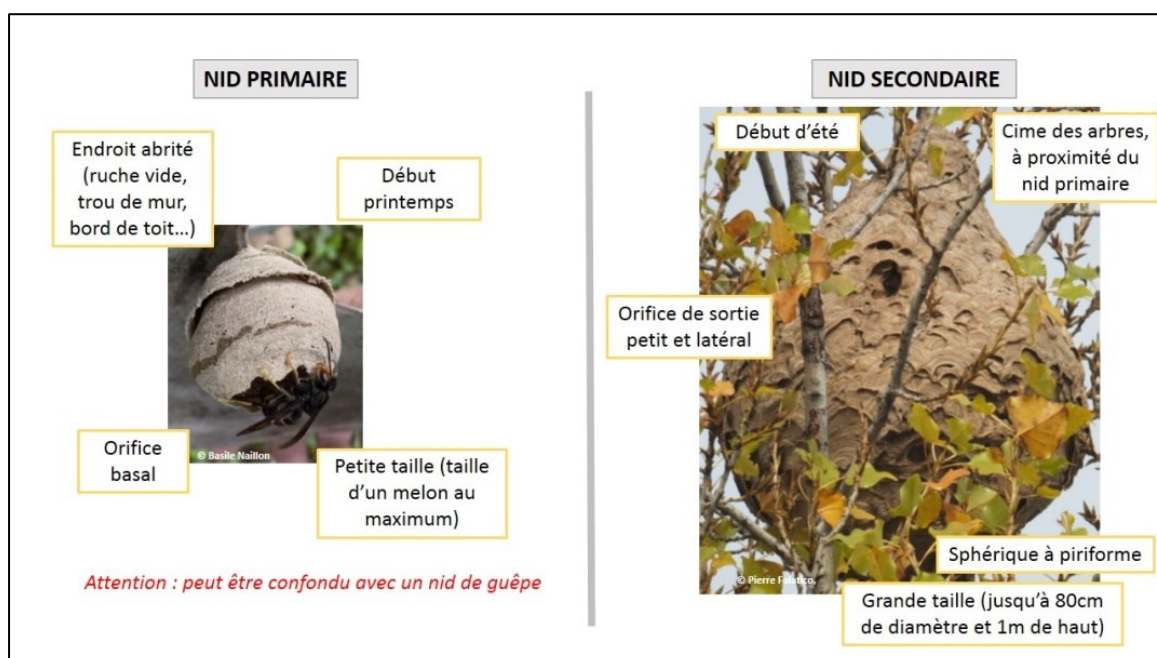
La **saison 2023** a été une **année très tendue** en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, où le **nombre de nids découverts a explosé** (augmentation de **+95%** par rapport à 2022).

Sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2023 nous incite à la plus grande vigilance pour 2024.

Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !



## Section apicole GDS Auvergne Rhône-Alpes



<sup>1</sup> Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

<sup>2</sup> Arrêté du 26 décembre 2012

<sup>3</sup> FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire